

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 71 (1983)

**Heft:** [12]

## Inhaltsverzeichnis

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 31.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOMMAIRE

Décembre 1983

<b>LE SOTTISIER</b>	4
<b>MANIFESTATION PACIFISTE : UNE LECTRICE RACONTE</b>	5
<b>ELECTIONS FÉDÉRALES : NOTRE BILAN</b>	6
<b>SUISSE EN BREF</b>	8
<b>INTERNATIONAL</b>	9
<b>DOSSIER : LE TEMPS « LIBRE »</b>	10
<b>LES DANSEUSES DU « VELVET »</b>	14
<b>MARTHA I. MOIA, ANTHROPOLOGUE</b>	15
<b>D'UN CANTON À L'AUTRE</b>	16
<b>FEMMES UNIVERSITAIRES : RÉFLEXION SUR L'AVENIR</b>	19
<b>GERTRUDE GIRARD-MONTET</b>	20
<b>LIVRES</b>	22
<b>FRANCE THÉORET, ÉCRIVAINNE QUÉBÉCOISE</b>	24

L'équipe de FS vous souhaite de très bonnes fêtes et vous donne rendez-vous en janvier. Délai de rédaction pour le numéro de janvier : mardi 6 décembre.

## Su-sucre

Dans une interview accordée à notre consœur alémanique *Mir Fraue* (numéro de novembre), Heinz Allenspach, représentant des patrons suisses, affirme que les revendications des femmes en matière d'égalité des salaires, d'aménagement des horaires et de congé de maternité desservent leurs intérêts sur le marché du travail. Par contre, précise-t-il, il est toujours possible de s'entendre entre gens raisonnables pour régler les cas particuliers, en-dehors des pressions juridiques.

A l'heure où un vent frisquet souffle sur l'emploi des femmes, les travailleuses, en tant qu'individus, n'ont guère d'autre choix que de se soumettre au chantage insidieux recelé par de tels propos, même si finalement le su-sucre promis aux petites filles sages reste dans la main de l'employeur. C'est bien pourquoï, par exemple, les comités du 14 juin qui existent dans certains cantons n'arrivent pas à faire démarrer l'ombre d'un procès pour discrimination salariale.

Mais s'il est compréhensible qu'une salariée se préoccupe avant tout de défendre son poste de travail, il serait inadmissible que l'opinion et la presse féministe acceptent sans broncher le marché qui leur est implicitement proposé.

D'abord, parce que les avantages qu'on nous fait miroiter en échange d'une attitude accommodante dépendent du bon vouloir de chaque patron. Il en est de très généreux, et ouverts à la cause des femmes ; mais peut-on s'attendre à ce qu'ils agissent spontanément, et sans y être obligés par la loi, dans un sens qu'ils jugent contraire aux intérêts de leur entreprise ? M. Allenspach déclare, dans cette même interview, qu'il faut attendre d'avoir réalisé des bénéfices pour pouvoir les distribuer. D'un point de vue économique, seuls les naïfs lui donneront tort. Il n'en reste pas moins que, suivant cette logique, les femmes ne sont pas près de toucher les dividendes de leur discrétion.

Par ailleurs, l'histoire du suffrage féminin et celle de l'égalité des droits sont là pour nous rappeler que seules l'audace et la ténacité finissent par donner des fruits. C'est vrai, certaines causes ont été durablement compromises par les séquelles d'un échec, comme la libéralisation de l'interruption de grossesse. Mais il n'y a pas que l'issue immédiate qui compte dans un combat. Il y a aussi la dignité de ceux (celles) qui le mènent. Il y a l'affirmation d'une volonté qui, momentanément, peut transcender le calcul mais qui, à long terme, paye toujours plus que la résignation.

Silvia Lempen

C'est vrai, je m'est pas  
aussi intelligent qu'elle, ni aussi  
cultivé... mais au moins je peux être sûr  
qu'il ne sera jamais encaint. Je ne va pas me  
réclamer tout ces maudits privilèges qu'ont ces  
femmes de nos jours ! Maintenant, vous compre-  
hez mon choix ?!

